



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 122285

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la multiplication des projets de création de cimetières d'animaux. Elle souhaiterait qu'il lui indique quelle est la réglementation à prendre en compte. En particulier du point de vue des normes sanitaires, elle souhaiterait savoir si l'éloignement minimal par rapport aux habitations et les études de perméabilité des sols sont assujettis aux mêmes contraintes que pour les cimetières. Par ailleurs, certains propriétaires d'animaux font parfois réaliser de véritables petits édifices, elle souhaiterait donc savoir si des permis de construire sont nécessaires soit globalement, soit au cas par cas.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122285

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3678